

NEXANS

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
soumises à des conditions de performance**

(Assemblée générale mixte du 11 mai 2022 – 15^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre soumises à des conditions de performance

(Assemblée générale mixte du 11 mai 2022 – 15^{ème} résolution)

A l'assemblée générale de la société NEXANS,
4 allée de l'Arche
92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que le Conseil d'Administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de votre sociétés des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 22-10-59, Il dudit Code opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration

Le nombre total d'actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 300 000 actions, étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées aux mandataires sociaux de votre société ne pourra dépasser 12% de l'enveloppe total d'attribution autorisée, soit 36 000 actions représentant 0,08% du capital social au 31 décembre 2021 composé de 43 755 627 actions.

L'attribution, de tout ou partie, desdites actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à condition de la réalisation de critères de performance qui seront fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernement d'entreprise

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 12 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Edouard Demarcq



Juliette Decoux-Guillemot